

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- LOTISSEMENT DE L'OREE DU BOIS : Mr METAY du cabinet VIATEC est venu exposer le dossier afin que le conseil puisse étudier la relance de ce programme. Une réflexion est en cours.
- DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC : la commune de Sargé est désignée coordonnateur dans ce dossier qui nous lie à la commune d'Authon.
- STATIONNEMENT DANS LE BOURG : le conseil décide, en attendant l'étude du CAUE, de prendre un arrêté municipal réglementant le stationnement des véhicules tous les jeudis soirs entre 18 h et 21 h pour faciliter la livraison du commerce de l'épicerie.
- INDEMNITES DES ELUS : deux conseillers municipaux se sont vus confiés des responsabilités dans le cadre du fleurissement et de la gestion des ordures ménagères. Aussi, afin de les dédommager du temps passé et des frais de déplacements qu'engendrent ces travaux, il est prévu de les indemniser à hauteur de 3 % de l'indice Brut 1015.
- INDEMNITES KILOMETRIQUES : il est procédé au remboursement de frais kilométriques pour les agents qui se sont rendus à des formations professionnelles.
- JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024 : une motion de soutien en faveur de la candidature de la ville de Paris a été prise par le conseil.
- LISTES ELECTORALES : un élu a été désigné pour être le représentant de l'administration à compter de 2017. Il s'agit de Mme Martine ROUSSEAU.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER